



Recommandations d'utilisation des répulsifs et biocides contre les moustiques

(Recommandations HCSP du 25 avril 2013 – Mis à jour le 15 janvier 2014)

Les recommandations actuelles concernant l'utilisation contre les moustiques de produits répulsifs reposent essentiellement sur l'avis du HCSP en date du 25 avril 2013 <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=349> et sont reproduites ci-dessous. Ces recommandations se réfèrent largement aux Recommandations de Bonne Pratique (RBP) de « protection personnelle antivectorielle ou protection contre les insectes piqueurs » publiées par la Société de Médecine des Voyages et la Société Française de Parasitologie le 29 septembre 2009, RBP qui ont reçu le label de la HAS¹.

Il a également été tenu compte des plus récentes informations concernant l'autorisation/interdiction éventuelle de commercialisation de ces substances et produits biocides selon la procédure européenne en cours. Ces compléments par rapport à l'avis du HCSP sont indiqués en rouge.

Tableau 1 : Liste de produits biocides insecticides pour l'imprégnation des vêtements, tissus ou moustiquaires.

Substance active	Nom commercial	Présentation	Indications
Perméthrine	Biovectrol®, Tissus	vaporisateur	vêtements, tissus, moustiquaires
	Cinq sur Cinq Tropic®, spray Vêtements	vaporisateur	vêtements
	Insect Ecran®, Vêtements spray	vaporisateur	vêtements
	Insect Ecran® concentré insecticide, Trempage tissus	solution à diluer	vêtements, tissus, moustiquaires
	Lotion anti-moustiques, vêtements/tissus Manouka®	vaporisateur	vêtements, tissus
	Lotion insecticide anti-insectes, vêtements-tissus, Steripan®	vaporisateur	vêtements, tissus
	Moskito Guard® spray vêtements	vaporisateur	vêtements, tissus, moustiquaires
	Mousti 6 semaines, Tracy®	vaporisateur	vêtements, tissus, moustiquaires
	Mousticologne® spray tissus	vaporisateur	vêtements, tissus, moustiquaires
	Moustifluid®, Lotion tissus et vêtements	vaporisateur	vêtements, tissus, moustiquaires
	Parazeet® Spécial Tissus	vaporisateur	vêtements, tissus, moustiquaires
	Repel Insect, vaporisateur vêtements	vaporisateur	vêtements
	Repel Insect®, Spécial trempage vêtements et voilages	solution à diluer	vêtements, tissus, moustiquaires
	Skitostop® spray Anti-insectes pour tissus	vaporisateur	vêtements, tissus, moustiquaires
W2000® Barrage aux insectes	vaporisateur	vêtements, tissus, moustiquaires	
Deltaméthrine	Cinq sur Cinq Tropic®, Kit d'imprégnation pour moustiquaire	solution à diluer	moustiquaires

NB : la bifenthrine a été retirée de ce tableau : les produits contenant de la bifenthrine sont interdits de commercialisation depuis le 01/05/2013 et d'utilisation depuis le 01/11/2013. Cette substance active ayant fait l'objet d'une décision de non inscription.

Tableau 2 : Liste de moustiquaires pré-imprégnées d'insecticide

Cette liste de produits est extraite de l'inventaire de déclaration des produits biocides du Ministère en charge de l'écologie. Compte tenu des changements possibles dans les formulations mises sur le marché, il convient de s'assurer de la composition exacte du produit avant son acquisition.

Substance active	Nom commercial
<i>Deltaméthrine</i>	Mosquito-Nilo-Vital-Net®
	Cinq sur Cinq Tropic®, moustiquaire imprégnée
	Treck® Moustiquaire imprégnée longue durée
	Totem® Moustiquaire imprégnée longue durée
	Cabin® Moustiquaire imprégnée longue durée
	Permanet®
<i>Perméthrine</i>	Moskitul ®
	Moustiquaire Hamaca®
	Moustiquaire Bangla® imprégnée

Tableau 3 : Répulsifs recommandés pour la protection contre les piqûres d'arthropodes (hors araignées, scorpions, scolopendres et hyménoptères) : composition, nom commercial, présentation et mode d'utilisation

Substance active et concentration		Nom commercial et présentation (liste non exhaustive, donnée à titre indicatif)	Nombre maximal d'application(s) quotidienne(s)				
			A partir de 6 mois et tant que l'enfant ne marche pas	Dès que l'enfant marche et jusqu' à 24 mois	> 24 mois à 12 ans	> 12 ans	Femmes enceintes
DEET^{1,2} (N,N-diéthyl-m-toluamide)	20%	Ultrathon [®] lotion (spray)	1	2	2	3	3
	25%	Insect Ecran [®] famille (spray)	1	2	2	3	3
	30%	Moustidose [®] lotion répulsive zones infestées (lotion), Moustifluid [®] zones à hauts risques (spray), Prébutix [®] lotion répulsive zone tropicale (lotion)	1	2	2	3	3
	34%	Ultrathon [®] crème (crème)	X	X	X	3	X
	50%	Insect Ecran [®] zones infestées adultes (spray)	X	X	X	3	X
IR3535³ (N-acétyl-N-butyl-β-alaninate d'éthyle)	20%	Biovectrol [®] famille (lotion), Moustifluid [®] zones tempérées (spray), Moustifluid [®] jeunes enfants (lotion), Moustikologne [®] haute tolérance (lotion), Picsoi [®] anti-moustiques (spray), Les botaniques insectes [®] (spray), Vendome [®] adultes (spray)	1	2	2	3	3
	25%	Cinq sur Cinq [®] Tropic enfants (lotion), Prébutix [®] lotion répulsive zone Europe (spray, roll-on), Moustifluid [®] zones tropicales (spray)	X	X	2	3	X
	30%	Bouclier Insect'® spray	X	X	2	3	X
	35%	Cinq sur Cinq [®] Tropic (lotion)	X	X	2	3	X
KBR3023⁴ (Carboxylate de Sec-butyl 2-(2-hydroxyéthyl) pipéridine-1 / Icaridine)	20%	Centaura [®] (spray), Insect Ecran [®] zones infestées enfants (spray), Moskito guard [®] (spray), Répuls' Total [®] (émulsion))	X	X	2	3	3
	25%	Insect Ecran [®] spécial tropiques (spray), Moustidose [®] lait répulsif famille (lait), Moustikologne [®] protection extrême (lotion)	X	X	2	3	X
PMDRBO⁴ (mélange de cis- et trans-p-menthane-3,8 diol)	25%	Mousticare [®] (spray), Biovectrol naturel [®] (spray), Mosi-guard® (spray) et Mosi-guard® (stick)	1	2	2	3	X

¹ En cas d'exposition aux anophèles vecteurs des *Plasmodium*, agents du paludisme, la concentration minimale efficace de DEET est de 30%.

² Le DEET a fait l'objet d'une expertise au niveau européen dans le cadre de la Directive biocides 98/8/CE, une restriction d'usage est émise chez l'enfant de moins de 2 ans. Cependant, en cas de risque élevé de transmission d'une maladie vectorielle, il est utilisable sur une période courte en respectant scrupuleusement le nombre d'applications maximum admis et les conditions pratiques d'usage chez l'enfant.

³ L'IR3535, le picaridine et le PMDRBO sont en cours d'évaluation au niveau européen.

Tableau établi à partir des données de déclaration des produits biocides du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, et des recommandations de bonne pratique clinique sur la « protection personnelle antivectorielle » établies par la Société de médecine des voyages et la Société française de parasitologie, label HAS¹. Pendant la période transitoire actuelle, les produits mentionnés ne peuvent encore être évalués selon les exigences de la directive européenne Biocides et sont commercialisés sous la responsabilité des fabricants. Compte tenu des changements possibles dans les formulations mises sur le marché, il convient de s'assurer de la composition exacte du produit et de ses modalités d'utilisation avant son acquisition sur <http://simbad.fr/public/servlet/produitList.html?>

Il est fortement recommandé de ne pas utiliser :

- les bracelets anti-insectes pour se protéger des moustiques et des tiques ;
- les huiles essentielles dont la durée d'efficacité, généralement inférieure à 20 minutes, est insuffisante ;
- les appareils sonores à ultrasons, la vitamine B1, l'homéopathie, les raquettes électriques, les rubans, papiers et autocollants gluants sans insecticide.

ⁱ Disponible sur <http://www.medecine-voyages.fr/publications/ppavtextecourt.pdf>